Volonté de faire

Inspirer de plus en plus d'individus au pays à faire un don de bienfaisance par testament.

Les informations contenues dans la présente proposition sont sujettes à modification au fur et à mesure de l'évolution de la campagne.

Nous avons la possibilité d'accroître le financement des organismes oeuvrant pour le bien commun.

Les organismes de bienfaisance sont plus que jamais nécessaires. Ils sont les premiers à appuyer les personnes les plus vulnérables dans nos collectivités et à s'attaquer aux problèmes les plus urgents de la société.

Pourtant, alors que la demande auprès des organismes de bienfaisance augmente, le financement de ceux-ci ne suit pas le même rythme. L'économiste en chef d' « Imagine Canada » prévoit que d'ici 2026, le secteur caritatif aura besoin de 25 milliards de dollars pour répondre à une demande de services en forte hausse.

Heureusement une possibilité *colossale* se présente à nous, une source de fonds inexploitée grâce aux dons testamentaires.

En effet, encourager les gens à destiner ne serait-ce qu'une infime partie de leur succession aux causes qui leur tiennent à cœur pourrait permettrait aux organismes de remplir leur mission sociétale.

Actuellement, très peu de personnes au pays versent un don au moyen de leur testament à un organisme de charité. Nous voulons changer cela...

« Volonté de faire » est la plus grande campagne de notre histoire pour faire des dons testamentaires aux organismes de bienfaisance une norme sociale.

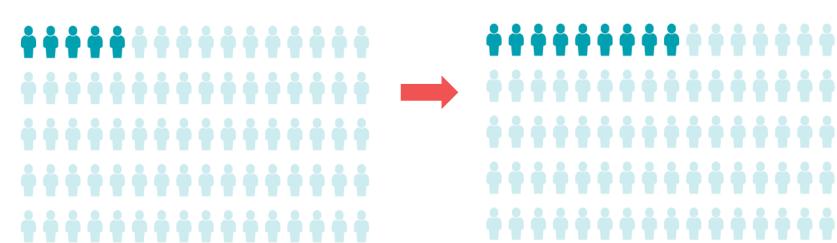


Faites un don testamentaire à votre image

Notre objectif de 10 ans

Actuellement, seuls 5 % des Québécois(es) et Canadiens(iennes) font un don testamentaire.

D'ici 2030, nous souhaitons que 8,5 % fasse un don testamentaire.



Générant un supplément de

40 G\$
pour
le bien
commun!



« Volonté de faire » est inspirée du succès de la campagne <u>Remember a Charity</u>. Dix ans après le début de la campagne, 8,5 % de la population du Royaume-Uni a fait un don testamentaire. Maintenant, 20 ans plus tard, cette proportion s'élève à 17 %.

Notre moyen pour y parvenir

PASSER À L'ACTION

Fournir des ressources et des outils pour inciter à la réflexion et à l'action

Remédier aux obstacles et accroître l'intérêt

Sensibiliser au mouvement « Volonté de faire »

Notre <u>recherche</u> faite en 2019 montre que les principaux défis à surmonter sont les suivants :

- 76 % des Québécois(es)/63 % des Canadiens(iennes) ne sont pas intéressé(e)s au don testamentaire et rejettent immédiatement l'idée, car ils croient que cela prive leurs proches;
- 2 19 % des Québécois(es)/31 % des Canadiens(iennes) sont intéressé(e)s au don testamentaire, mais n'agissent pas. Cela s'explique par l'indécision concernant les organismes de bienfaisance, le manque de temps et la simple inaction.



<u>Cliquez ici</u> pour voir les vidéos de la campagne.

Nos éléments de marketing

Le marketing pour « Volonté de faire » sensibilise les gens et s'attaque aux obstacles qui empêchent ces derniers d'envisager un don testamentaire.

Nos éléments de marketing sont essentiellement numériques en vue de joindre notre public dans toutes les régions. Les moyens publicitaires de la campagne s'étendent de septembre à mai chaque année :

- Facebook, Instagram, YouTube;
- Recherche Google;
- bannières publicitaires;
- journaux dans les grandes villes; (seulement en septembre)
- couverture médiatique dans des publications télévisées, radio et imprimées. (seulement en septembre et en mars)

Un aperçu...

Pendant la campagne de 2022-2023, nous continuerons d'utiliser nos publicités actuelles, et nous <u>ajouterons</u> une nouvelle publicité.









Continuez à partager l'amour.

Vous avez toujours su

donner généreusement.

Faites un don de charité par testament.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur volontedefaire.ca

Remarque: Ceci est une maquette destinée uniquement à illustrer le concept. Le montage d'images exclusives de « Volonté de faire » est en cours.



Découvrez
comment vous
pouvez soutenir
vos causes
préférées et ceux
et celles que vous
aimez dans votre
testament.

Visitez le site Web de la campagne à Volontedefaire.ca

Le site Web de campagne

Les éléments de marketing dirigent les gens vers le site Web de « Volonté de faire » , qui propose des ressources et des outils permettant à ceux-ci d'envisager aisément un don testamentaire et prenez les mesures suivantes.

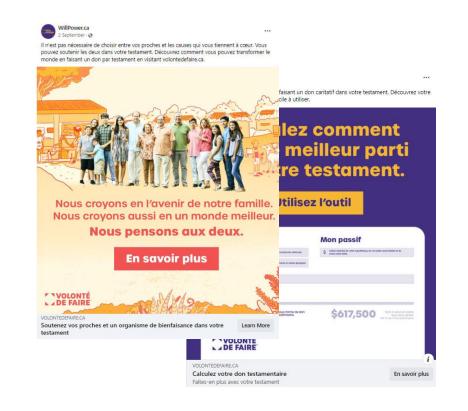
Sur le site, les utilisateurs ont la possibilité :

- de lire des articles de blogue pour en apprendre plus sur les dons testamentaires;
- d'utiliser le calculateur de legs pour découvrir comment faire profiter leurs proches et leurs causes;
- de trouver les organismes de charité à soutenir;
- de trouver des spécialistes pour les guider;
- de s'inscrire à notre liste de diffusion pour recevoir d'autres conseils, notamment une invitation à un webinaire en ligne sur la planification successorale.

En septembre 2021, « Volonté de faire » a été lancée à travers le pays pour la toute première fois. Au cours des deux premiers mois, elle a produit des résultats <u>très</u> impressionnants!

- 13 % des Québécois(es) / 11 % des Canadiens(iennes) connaissaient la campagne après 2 mois;
- 38 % ont déclaré être plus susceptibles de faire un don testamentaire après avoir vu nos publicités;
- 130 000 utilisateurs sur le site Web;
- 11 571 actions prises sur le site Web*.
- * Utiliser le calculateur de legs, communiquer avec un conseiller financier, un avocat ou un notaire, rechercher un organisme de bienfaisance et l'ajouter à la liste, ou demander plus d'informations sont des actions laissant présager un don testamentaire.







« Joindre la campagne, c'est joindre la force d'un réseau qui permet une amélioration de la notoriété de notre cause. Les résultats obtenus ont été audelà de nos attentes. »

Edith Lalanne, Directrice générale.
 Coeliaque Québec

Faire des dons testamentaires une norme sociale nécessite un effort collectif.

« Volonté de faire » mise sur un regroupement d'organismes de bienfaisance et de professionnels financiers et juridiques novateurs qui voient le potentiel des dons testamentaires pour développer la philanthropie. Les partenaires de « Volonté de faire » s'investissent dans la campagne et contribuent à propulser le mouvement.

Pourquoi devenir partenaire de Volonté de faire?
Les legs caritatifs constituent le nouvel élément
pionnier du financement pour les organismes de
bienfaisance. Lorsque vous adhérez à la campagne,
votre organisme de bienfaisance est vu par un bassin
croissant de gens qui envisagent pour la première fois
de faire des dons testamentaires. De plus, vous
profitez de ressources de formation et de marketing
pour tirer parti de la campagne et aborder le sujet des
dons testamentaires de nouvelles façons.



ANIMAUX, ENVIRONNEMENT

À propos

La vision à long terme du WWF-Canada est simple : une faune abondante, des changements climatiques maîtrisés et une nature et des populations épanouies. Toutefois, sans intervention urgente, cet avenir est compromis.

Pensez à un enfant âgé de 5 ans aujourd'hui. Il entend parler ou est témoin de feux de forêt, d'inondations et de vagues de chaleur qui se produisent partout dans le monde. Quand il aura 15 ans, ces catastrophes seront courantes. Quand il aura 30 ans, la banquise estivale de l'Arctique aura entièrement disparu, ce qui bouleversera les conditions météorologiques à l'échelle mondiale et menacera les fondements des écosystèmes arctiques. Quand il aura 50 ans, le niveau des mers continuera de grimper et affectera les communautés côtières. Et quand il aura 75 ans, la température de notre planète pourrait avoir augmenté de 4 degrés. D'innombrables espèces s'éteindront et de larges étendues seront inhabitables.

Comment votre don sera utilisé

Repensez à cet enfant de 5 ans. Aujourd'hui, il fait pousser des fleurs indigènes dans le jardin de ses grands-parents. Quand il aura 15 ans, 30 % des terres, des eaux douces et des océans seront protégés. Quand il aura 50 ans, biodiversité sera florissante. Et quand il aura 75 ans, notre climat retrouvera son équilibre.

Calculer votre don potentiel ci-dessous +





Votre page de campagne

Les partenaires caritatifs ont leur propre page sur le site Web de « Volonté de faire ». Elle est accessible au public via la page <u>Trouvez des organismes de charité</u> sur laquelle les utilisateurs envisageant de faire un don testamentaire peuvent découvrir les causes auxquelles contribuer, et prendre des mesures en vue d'un legs caritatif.

La page de recherche d'organismes est l'une des plus fréquentées du site Web, avec une moyenne de **36 000 visites** en seulement 2 mois.

Les organismes de bienfaisance se joignant à « Volonté de faire » peuvent personnaliser leur page et visualiser à tout moment le nombre de visites et d'actions effectuées sur cette dernière.



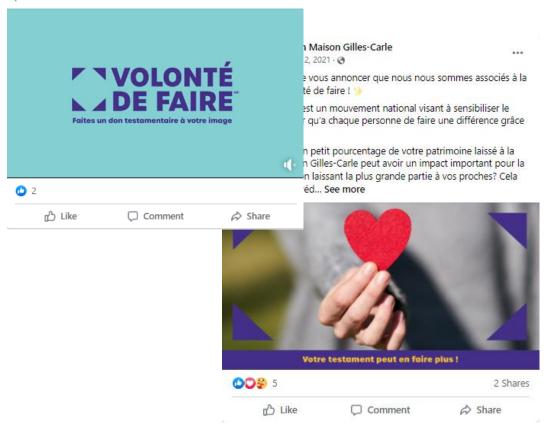
Fondation Santé Gatineau posted a video to the playlist
Volonté de faire.

24 November at 07:00 · 🚱

Mythe N° 4. J'aimerais faire un don testamentaire mais il est trop tard car j'ai déià écrit mon testament.

Saviez-vous qu'en moyenne les gens modifient leur testament deux ou trois fois au cours de leur existence ? Pour ajouter un don à un organisme de charité dans votre testament il suffit de faire connaître vos intentions à ceux qui ont rédigé vos documents en premier lieu.

La fondation s'est joint à la campagne nationale #volontedefaire pour plus d'information visitez ... See more



La trousse de marketing

Les partenaires caritatifs ont aussi accès à une nouvelle trousse de marketing chaque année. Elle leur permet de profiter de la campagne pour s'adresser aux donateurs et leur parler des possibilités qu'offre le don testamentaire.

La trousse contient des communications prérédigées, des images statiques et des vidéos avec comarquage « Volonté de faire » , des messages clés et une proposition de calendrier de communications. Les ressources fournies sont établies selon les meilleures pratiques tirées de l'expérience de la campagne.

Un aperçu...

La trousse de marketing de 2022-2023 fournira nos publicités actuelles, et <u>ajoutera</u> une nouvelle publicité de comarquage.



Vous avez toujours su donner généreusement. Continuez à partager l'amour.

Faites un don de charité par testament.

VOLONTÉ

SPCA

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
volontedefaire.ca/organismes-de-charité/spca

Remarque : Ceci est une maquette destinée uniquement à illustrer le concept. Le montage d'images exclusives de « Volonté de faire » est en cours.

Les partenaires profiteront de nouvelles ressources, notamment :

- 4 nouveaux courriels et messages sociaux prérédigés;
- les publicités de « Volonté de faire » (vidéos et images statiques) pour le comarquage;
- la possibilité d'inviter les donateurs à un webinaire en ligne sur la planification successorale;
- une proposition de calendrier de communications;
- des messages clés;
- les marques de « Volonté de faire ».

La formation et le réseautage



Les partenaires caritatifs sont invités à découvrir les principes fondamentaux des dons planifiés à l'occasion d'un cours offert gratuitement par l'ACPDP, le principal organisme de formation sur la planification stratégique des dons.

Ils profitent aussi d'une adhésion gratuite à l'ACPDP. Les <u>avantages de l'adhésion</u> comprennent des ressources et des modèles pour la planification des dons, des outils comme « Accès à l'avis de conseillers », ainsi que le bénéfice d'un réseau et d'un mentorat auprès de ressources tant caritatives que professionnelles.

La prochaine campagne « Volonté de faire » sera lancée à travers le pays en septembre 2022!

Début fév. 2022 Début des inscriptions des partenaires.

Début juin 2022

Formation et préparation des partenaires.

Pages Web, la trousse de marketing et autres ressources accessibles aux partenaires.

Sept. 2022

Lancement de « Volonté de faire » auprès du public.

31 mai 2023

Fin du cycle de la campagne.

27 mai 2022

Fin des inscriptions des partenaires.

La date limite d'inscription à la prochaine campagne est le 27 mai 2022.

Votre partenariat

Les frais annuels des partenaires caritatifs sont fondés sur la moyenne des derniers trois ans du total de vos revenus de collecte de fonds. À cet effet, nous nous reportons à votre dossier fiscal affiché dans <u>la base de l'ARC</u> – lignes 4500, 4510, 4530, 4575 et 4630 de l'annexe 6.

Catégorie	Total des revenus de collecte de fonds	Frais annuels de partenariat, engagement d'un an	Frais annuels de partenariat, engagement de 2 ans
J	< 250 k\$	599\$	449 \$
ı	250 k\$-1 M\$	2 390 \$	1 793 \$
Н	1-2 M\$	3 995 \$	2 996 \$
G	2-4 M\$	4 950 \$	3 713 \$
F	4-6 M\$	5 975 \$	4 481 \$
E	6-8 M\$	7 950 \$	5 963 \$
D	8-10 M\$	9 450 \$	7 088 \$
С	10-20 M\$	10 095 \$	7 571 \$
В	20-50 M\$	10 450 \$	7 838 \$
Α	> 50 M\$	12 100 \$	9 075 \$

Si vous faites partie des partenaires fondateurs qui se sont joints à « Volonté de faire » en 2020 ou 2021, contactez-nous pour connaître les tarifs de ce groupe.

Avantages des partenaires

- Une page dédiée sur le site Web de « Volonté de faire » Mettez en valeur votre organisme pour public envisageant de faire un don testamentaire.
- La trousse de marketing de « Volonté de faire »
 Profitez de communications prérédigées, d'éléments visuels avec comarquage, de messages clés et plus encore.
- De la formation sur les dons planifiés.
 Assistez gratuitement à un cours de l'ACPDP sur les principes fondamentaux des dons planifiés et obtenez une adhésion gratuite de membre de l'ACPDP.

Rejoignez notre communauté de 500 partenaires caritatifs, financiers et juridiques partout au pays!

Devenez partenaire à :

https://www.cagp-acpdp.org/fr/volonte-de-faire

Vous avez des questions? Communiquez avec Nancy Ho, gestionnaire de la campagne, nho@cagp-acpdp.org.